



PROCES-VERBAL
De la réunion du conseil municipal
De la Commune de VAL D'OUST
Séance du mardi 11 avril 2023

Convocation : 05 avril 2023 - Conseillers Municipaux en exercice : 27 – Présents : 22 – Pouvoirs : 5
L'an deux mil vingt-trois, le mardi onze avril ; Le Conseil Municipal de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Val Chevrier de la Commune déléguée du Roc St-André, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.

Présents (24) : MM. – BIGOT - BLANCHON – BONNO – CHEDALEUX – COAT - DANIEL – DENOUAL - DUBOIS – GABILLET – GEFFROY – GOUSSET - JAHIER - LE JOSSEC – LEGUE – MAHE – MARGOQUET - MILLET – PAPETA – PASQUIER – PRUNET - SABOURDY- VERONIQUE.

Absents représentés (2) :
Mme AUGUSTE a donné pouvoir à Mme PRUNET
Mr BOSCHET a donné pouvoir à Mr VERONIQUE
Mme JARRY a donné pouvoir à Mr DUBOIS
Mr LEBON a donné pouvoir à Mme SABOURDY
Mme REVEL a donné pouvoir à Mr BIGOT

Absents non représenté (1) :

Secrétaire (article 2121-15 du CGCT) : Mme LEGUE Charlotte

Madame le Maire remercie Madame JOUBEL, agent de la commune, pour sa présence.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 09 mars 2023

Le Procès-verbal du 09 mars 2023 qui reprend le règlement des cimetières et des salles est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire précise qu'il n'y aura qu'un seul point à l'ordre du jour consacré au vote des budgets prévisionnels. Les comptes administratifs et de gestion étant adoptés lors d'une précédente réunion. Elle précise également, que les résultats font apparaître une situation financière confortable avec un résultat de clôture de plus de 1 730 000 € tous budgets confondus. Ainsi la commune va pouvoir mener à bien ses projets sans envisager d'augmentation des impôts locaux, dans la présentation du budget prévisionnel. Madame le Maire dresse une liste des projets : construction du pôle culturel, rénovation de l'ancienne poste, travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, des travaux dans les cimetières, un équipement sportif pour les jeunes à Quily, construction de réserve d'eau anti-incendie. Tout cela sera détaillé lors de la présentation du budget. Elle ajoute que les dépenses de fonctionnement (autour de 2 millions en 2022) sont maintenues à un niveau important pour le maintien du service au public et l'activité dynamique de la commune. Madame le Maire informe que plusieurs chantiers et travaux sont réalisés en régie (par les services communaux) comme l'aménagement de l'atelier communal, des travaux d'amélioration dans la maison médicale de La Chapelle-Caro et à la maison de santé du Roc St-André. Sans oublier la réfection de la voirie dotée annuellement de 100 000 à 150 000 € qui cette année sera utilisée en grande partie au Lesnot. Un apprenti sera recruté aux services techniques en septembre pour deux ans. La commune se désendette, elle n'a pas fait d'emprunt depuis 2016, le capital restant dû était de 2.6

millions d'euros, il est aujourd'hui de 1.4 million. Ce désendettement laisse de belles marges de manœuvres pour les projets.

Madame le Maire donne la parole à Madame GEFFROY en précisant qu'il est possible de suivre la présentation détaillée à l'écran.

Madame Geffroy annonce le déroulé de la réunion en sa partie financière.

1 – Affectation des résultats de la comptabilité 2022 :

Madame l'adjointe expose à l'assemblée que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.1612-1 et suivants, et L.2311 à L.2343 ;
Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 qui s'applique aux communes depuis le 1er janvier 1997 ;

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2022, de la section de fonctionnement faisant apparaître un excédent cumulé de **2 378 177.32 €** ;

Considérant les résultats de clôture de la section d'investissement présentant un déficit de **444 996.58 €** ;

Après avis de la Commission des Finances ; Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents ;

Décide d'affecter au financement de la section d'investissement du budget primitif 2023, compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés), la somme de **605 092.49 €** suivant le calcul annexé à la présente délibération.

Précise qu'un titre de recettes sera émis au compte 1068 pour le montant indiqué ci-dessus.

2 – vote des taux communaux d'imposition 2023 :

Madame l'adjointe présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux de 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après avoir délibéré à l'unanimité

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation (TH) (pour les résidences secondaires) : **16.85 %**

- taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) : **39.14 %**

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB) : **57.64 %**

Madame le Maire précise que ces taux sont inchangés depuis le début du mandat.

Madame GEFFROY Précise que si les bases d'imposition augmentent, c'est du fait de l'Etat qui revalorise les valeurs des biens et non de la commune qui, elle, maintient ses taux.

3 – Fongibilité des crédits :

Madame l'adjointe rappelle que lors de la séance du 22 septembre 2022, le Conseil Municipal a décidé d'adopter la nomenclature M57 au 1er janvier 2023. Elle précise que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Le Maire devra informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Cette disposition permet d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Il est donc proposé de voter l'autorisation pour le maire d'appliquer cette fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section ».

Le Conseil Municipal, après délibération, après avis de la commission des finances, à l'unanimité des membres présents ; autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), et ce, dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles, de chacune des sections, taux maximal autorisé.

Précise que Madame le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

4 – Budget Primitif pour 2023 du lotissement du clos de la Fontaine :

Madame l'adjointe donne lecture des propositions de dépenses et de recettes du lotissement du clos de la fontaine, rappelant que ces budgets intègrent des écritures de stocks. Elle annonce qu'il y a un déficit de plus de 75 000 € qui est intégré au budget prévisionnel, le prix de viabilisation étant de plus de 90 €/m² pour une vente à 20 €/m², la différence étant assurée par le budget communal, elle sera compensée à moyen ou long terme par la perception de taxe foncière.

Madame Le Maire précise que le dernier terrain libre vient d'être réservé et devrait être vendu en mai.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission des finances qui expose les conditions de préparation du budget prévisionnel,

Après avoir entendu la lecture de la proposition de budget primitif pour l'année 2023,

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le budget primitif du Lotissement du Clos de la Fontaine de l'exercice 2023 à l'unanimité, comme suit :

BUDGET PRIMITIF	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	128 399.05 €	128 399.05 €
Fonctionnement	205 105.26 €	205 105.26 €
TOTAL	333 901.85 €	333 901.85 €

Précise que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

5 – Budget primitif pour 2023 de la commune :

Madame le Maire donne la parole à Madame l'adjointe qui présente les éléments du budget primitif de la commune tel que ci-dessous. Elle donne les explications aux propositions. Monsieur GABILLET demande des précisions sur les montants alloués à la formation du personnel. En réalité, ils représentent obligatoirement environ 1% de la masse salariale pour l'organisme de formation de la fonction publique territoriale et le montant présenté est une prévision pour des formations supplémentaires non dispensées par l'organisme et les frais de déplacement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission des finances qui expose les conditions de préparation du budget prévisionnel,

Après avoir entendu la lecture de la proposition de budget primitif pour l'année 2023,

N'ayant pas d'objection aux propositions d'affectation des résultats 2022 reportés tels qu'inscrits en recettes de fonctionnement à l'article 002 et en recettes d'investissement à l'article 1068,

Approuvant les produits d'impositions de l'article 73111,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le budget primitif de l'exercice 2022 à l'unanimité, comme suit :

Précise que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Budget Primitif 2023	
011. Charges à caractères générales	854 500,00 €
012. Charges de personnel	968 600,00 €
014. Atténuation de produits	2 000,00 €
065. Autres charges courantes	1 007 197,61 €
066. Charges financières	60 000,00 €
067. Charges exceptionnelles	30 000,00 €
068. Dotations, provisions sembudgétaires	30 000,00 €
042. Opérations d'ordre	20 000,00 €
022. Dépenses imprévues	0,00 €
023. Virement à la section d'investissement	1 728 163,22 €
	4 700 460,83 €

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Budget Primitif 2023	
002. Résultat antérieur reporté	1 773 084,83 €
013. Atténuation de charges	5 000,00 €
042. OP. d'ordre de transfert entre sections	€
070. Produits et services	160 900,00 €
073. Impôts et service	299 476,00 €
731. Fiscalité locale	1 380 000,00 €
074. Dotations, subventions, participations	953 000,00 €
075. Autres produits de gestion courante	128 000,00 €
076. Produits financiers	0,00 €
077. Produits exceptionnels	1 000,00 €
	4 700 460,83€

INVESTISSEMENTS

DEPENSES

Budget Primitif 2023

001. Solde d'exécution reporté	444 996,58 €
040. OP d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
041. Opérations patrimoniales	0,00 €
16. Emprunts	181 000,00 €
20. Immobilisations incorporelles	22 000,00 €
204. Subventions d'équipements versées	50 000,00 €
21. Immobilisations corporelles	1 290 000,00 €
23. Immobilisations en cours	854 255,71 €
26. Participations et créances rattachées	0,00 €
27. Autres immobilisations financières	0,00 €
	2 842 252,29 €

INVESTISSEMENTS

RECETTES

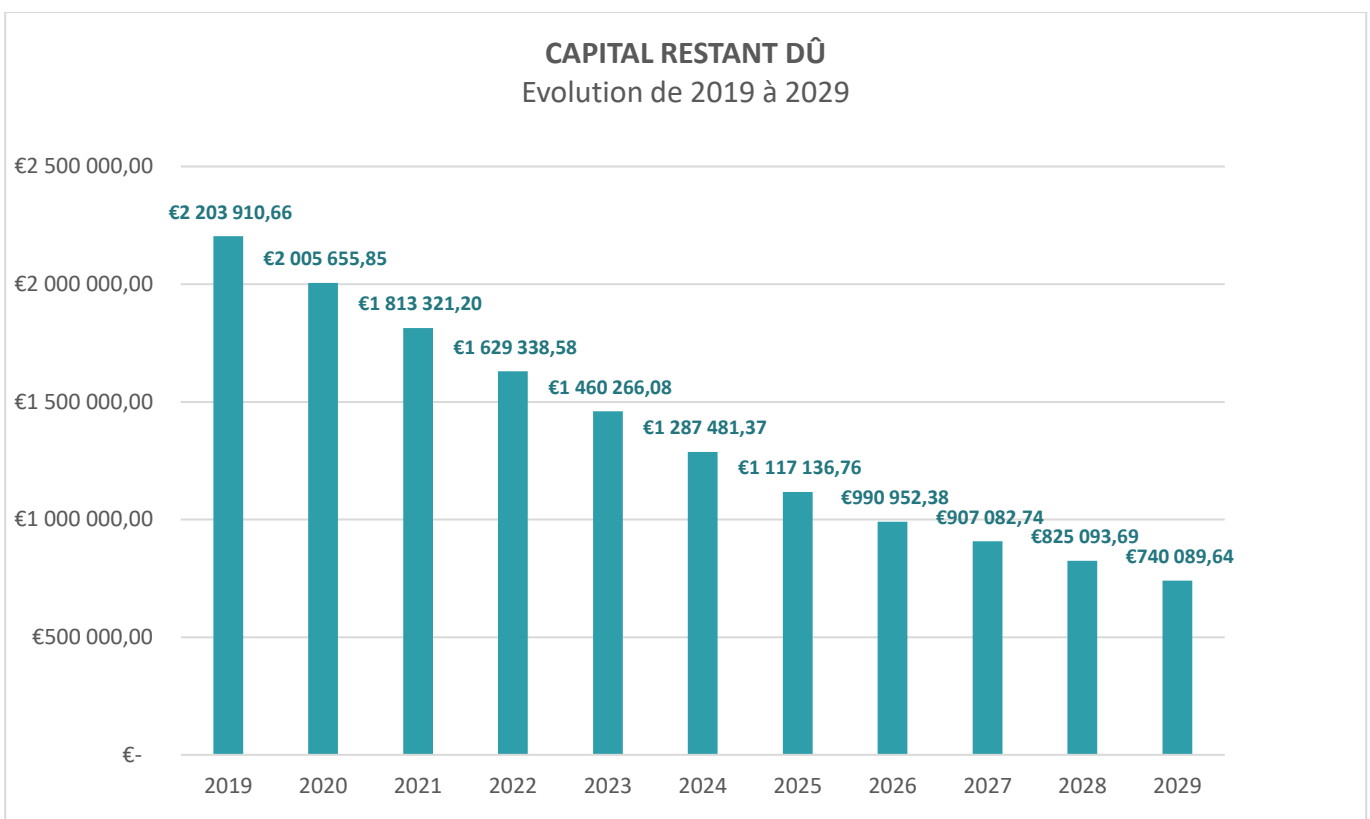
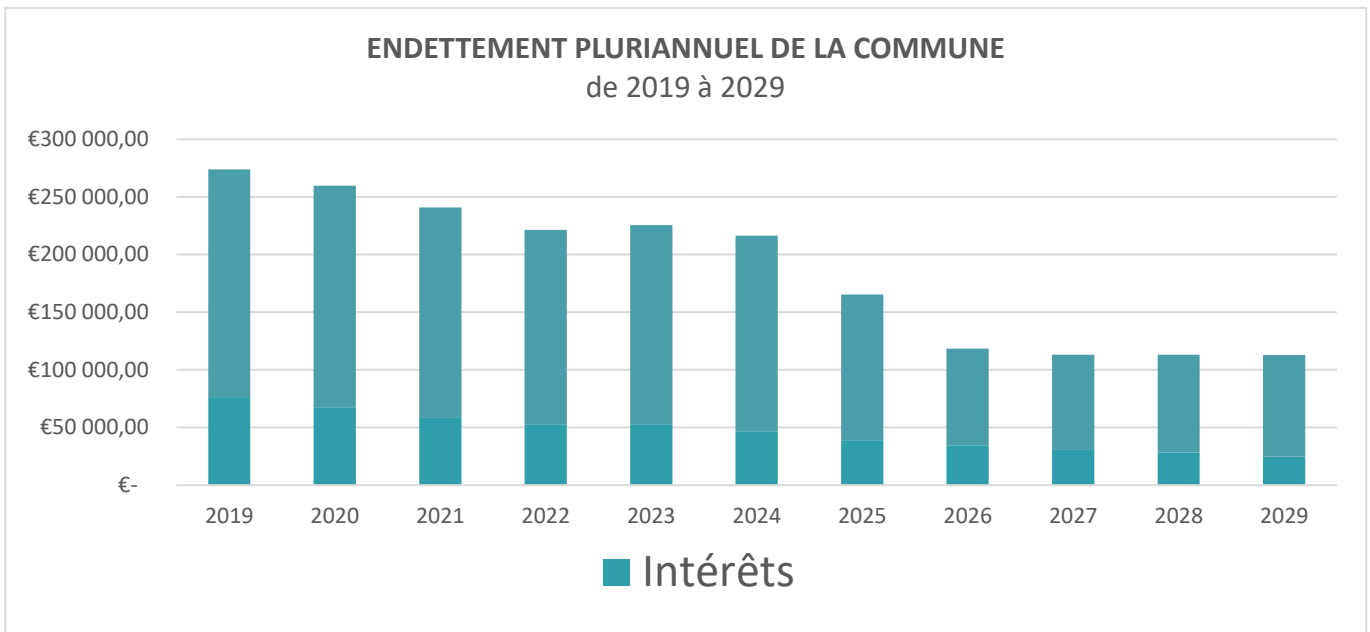
Budget Primitif 2023

001. Solde d'exécution positif reporté	€
021. Virement de la section fonctionnement	1 728 163,22 €
024. Produits de cession	50 000,00 €
040. Amortissements	20 000,00 €
1068. Affectation de résultat	605 092,49 €
10. Dotations, fonds divers et réserves	54 000,00 €
13. Subventions d'investissement	0,00 €
16. Emprunts et dettes assimilées	384 996,58 €
26. Participations et créances rattachées	0,00 €
27. Autres immobilisations financières	0,00 €
	2 842 252,29 €

BUDGET PRIMITIF	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	2 842 252.29 €	2 842 252.29 €
Fonctionnement	4 700 460.83 €	4 700 460.83 €
TOTAL	7 542 713.12 €	7 542 713.12 €

Madame l'adjointe aborde plus en détail le chapitre consacré aux emprunts de la commune dont le montant s'élève au 1^{er} janvier 2023 à 1 460 266.08 € soient 524.90 € par habitant. Puis elle commente les graphiques ci-dessous :

ENDETTEMENT Chiffres de 2021	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Encours de la dette au 31 décembre 2021	581	663
Encours des dettes bancaires et assimilés	579	650
Annuité de la dette	86	90



Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2019	274 060,25 €	75 805,44 €	198 254,81 €	2 203 910,66 €
2020	259 829,23 €	67 494,58 €	192 334,65 €	2 005 655,85 €
2021	240 890,40 €	58 963,12 €	181 927,28 €	1 813 321,20 €
2022	221 464,83 €	52 392,33 €	169 072,50 €	1 629 338,58 €
2023	225 699,48 €	52 914,77 €	172 784,71 €	1 460 266,08 €
2024	216 495,77 €	46 151,16 €	170 344,61 €	1 287 481,37 €
2025	165 326,35 €	39 141,97 €	126 184,38 €	1 117 136,76 €
2026	118 371,09 €	34 501,45 €	83 869,64 €	990 952,38 €
2027	113 291,02 €	31 301,97 €	81 989,05 €	907 082,74 €
2028	113 132,78 €	28 128,73 €	85 004,05 €	825 093,69 €
2029	112 974,54 €	24 823,59 €	88 150,95 €	740 089,64 €

Madame Le Maire souhaite qu'une prochaine commission des finances étudie plus précisément cette évolution et les perspectives possibles en matière d'investissement, afin de les prioriser. Puis elle remercie Madame JOUBEL pour le gros travail de préparation et le DGS. Elle ajoute que le vote du compte administratif en une réunion puis le vote du budget primitif en une autre réunion est assez pertinent.

6 – Questions diverses

Madame le Maire annonce :

- Une réunion d'adjoints le mercredi 3 mai
- Le bilan de mi-mandat le samedi 3 juin, animé par l'ARIC. A ce jour 11 élus sont certains d'être présents.
- Parution des brèves prévue sous deux semaines.
- Le tour de Bretagne cycliste passe le 28 avril, Monsieur DUBOIS qui suit ce dossier ne sait toujours pas combien de personnes bénévoles sont souhaitées pour assurer la sécurité.
- Le salon des entreprises aura bien lieu le 14 avril, salle des Nouettes, à partir de 17h00. Madame le Maire lance un appel aux volontaires pour accueillir les entreprises.
- Chantier nature à Bolin
- Monsieur DANIEL rencontrera prochainement un conseiller du CAUE pour l'aménagement du jardin du souvenir de La Chapelle-Caro, il souhaite être accompagné si possible.
- La commission animation se réunira le 10 mai.
- Prochain conseil municipal le vendredi 9 juin à 18h00, pour désigner les 15 électeurs (et 5 suppléants) des Sénateurs.
- Projet éolien entre Val d'Oust et St-Abraham : Madame le Maire proposera aux élus de Saint Abraham de venir lors d'une réunion des adjoints de Val d'Oust afin d'exposer les différentes positions de chacun.

- Animations sportives. Madame DENOUAL fait part des animations prévues pour les jeunes avec la participation de sport 56. Une vingtaine de jeunes s'est inscrit, cela servira de test pour une éventuelle prochaine animation. Pour le dispositif argent de poche, c'est complet pour la première semaine et le matin de la deuxième semaine, soit une quinzaine de jeune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La présidente de séance
Florence PRUNET

La secrétaire de séance
Charlotte LEGUE